

Etude CNL

Dans un marché cinématographique et audiovisuel dynamique, 1 œuvre sur 5, sorties en France, est adaptée d'un livre

Lundi 26 juin, le Centre national du livre (CNL) a rendu publics les résultats de sa nouvelle étude, menée en association avec la SCELf et le CNC, sur les adaptations cinématographiques et audiovisuelles d'œuvres littéraires, confiée au cabinet BearingPoint.

Apporter un éclairage sur le marché des adaptations de livres, en France comme à l'international. Portant sur la période 2015-2021, cette étude combine une approche quantitative, par l'analyse de nombreuses bases de données (issues notamment du CNC, d'IMDb et de GfK), à une approche qualitative, grâce à des entretiens auprès de professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel en France. Elle permet, entre autres, de faire suite à une précédente étude menée par la SCELf en mars 2014, mesurant le poids relatif des adaptations pour les films sortis en salles en France uniquement, sur la période 2006-2013.

Les principales conclusions à retenir :

- **Près d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle sur 5 (18%), sorties en France, est adaptée d'une œuvre littéraire** (20% pour les sorties cinéma ; 17% pour les sorties audiovisuelles), avec une nette progression en volume entre 2015 et 2021 (+28%), notamment de l'audiovisuel et en particulier des séries (+112%).
- Avec 13% de ses productions cinématographiques et audiovisuelles tirées de livres, **la France est le premier pays de production d'adaptations d'œuvres littéraires (en part).**
- **En France, les productions « jeunesse / animation » présentent le plus fort taux d'adaptation.** Si au niveau international, les productions « biopics » et « SF/Fantastique » affichent les niveaux d'adaptation les plus élevés, en France, ce sont les productions « jeunesse/animation » qui se distinguent avec un taux d'adaptation de 27%.
- **19% des adaptations cinématographiques et audiovisuelles sorties en France sont tirées d'œuvres littéraires francophones.** Michel Bussi, Tatiana de Rosnay, Pierre Lemaitre ou Georges Simenon sont les auteurs francophones les plus adaptés sur la période.
- **65% des adaptations sont issus d'œuvres du XXI^e siècle, soumises à l'application de droits d'adaptation,** et seuls 5% sont tirés d'œuvres antérieures à 1900. Plus de la moitié (53%) des adaptations cinématographiques ou audiovisuelles sorties en France est tirée de romans ou de polars ; 16% de livres jeunesse et 12% d'œuvres de non-fiction.
- **2/3 des livres ont vu leurs ventes augmenter en France après la sortie de leurs adaptations.** 65% des livres ayant fait l'objet d'une adaptation cinématographique ou audiovisuelle ont bénéficié d'un rebond de leurs ventes en France (sur l'ouvrage papier), dans les 12 mois suivant la sortie de leur adaptation au cinéma, à la télévision ou sur une plateforme.

Au cinéma

- **20% des films sortis en salle en France sont adaptés d'un livre et enregistrent de belles performances.**
33% des entrées en salles en France sont générées par des adaptations de livres ; 22% du top Unifrance des exports de films français sont des adaptations ; à l'international, 37% des nommés à l'Oscar du meilleur film sont tirés de livres.

En audiovisuel

- **17% des productions audiovisuelles sorties en France sont adaptés d'un livre,** avec un doublement du volume d'adaptations pour les séries entre 2015 et 2021. Près du tiers (32%) des œuvres audiovisuelles coproduites par les plateformes SVOD sont des adaptations de livres.

Un secteur marqué par des évolutions, offrant de nouvelles opportunités

La hausse du volume d'options posées est largement constatée et de nouvelles opportunités ont pu apparaître. Les pratiques et les métiers ont d'ailleurs évolué, notamment par la création de pôles dédiés chez les éditeurs et par une attention renforcée des producteurs sur les droits à obtenir. Par sa densité et sa variété, le corpus d'œuvres littéraires constitue un vivier d'inspiration très riche.

Pour Régine Hatchondo, présidente du CNL : « *Les adaptations cinématographiques et audiovisuelles de livres ont évolué ces dernières années, avec un poids croissant de l'audiovisuel, en particulier des séries, et présentent de belles performances : nominations dans les prix, entrées en salles, exportations... Pour accroître encore cette progression, la France dispose d'un important vivier, riche et diversifié, d'œuvres littéraires et d'un système exceptionnel de financement du cinéma et de l'audiovisuel porté par le CNC. Grâce à l'expertise reconnue de la SCELIF et notre lien constant avec les auteurs et les éditeurs, nous voulons soutenir cette bonne dynamique.* »

Pour mémoire, cette étude s'inscrit dans le contexte de la transposition en droit français de la directive SMA (services de médias audiovisuels) du 14 novembre 2018, dont le décret d'application (décret SMAD, du 22 juin 2021) impose aux plateformes numériques étrangères une contribution au financement et à la diffusion d'œuvres françaises et européennes. Cette contribution garantit la pérennité du système exceptionnel de financement de la création cinématographique et audiovisuelle en France tout en offrant de nouvelles possibilités, aux auteurs et aux éditeurs, de développement des cessions de droits d'œuvres littéraires.

Les résultats complets de l'étude sont disponibles sur le site internet du CNL
www.centrenationaldulivre.fr